



Catalogue actions

La PMI propose aux professionnels de santé et de la petite enfance des actions à mettre en œuvre sur leur territoire. Selon les cas, l'action peut être mise en œuvre par les acteurs seuls, par la PMI seule ou conjointement par les deux.

Publié le 01 juillet 2020

De quoi s'agit-il?

Dans les territoires, les Maisons et Pôles de Santé facilitent les actions pluri professionnelles, internes et/ou coordonnées avec des acteurs, notamment pour ce qui concerne la prévention.

De plus, les professionnels de la Petite Enfance sont devenus des vecteurs de promotion de la santé dans leurs territoires.

Ainsi, le service de Protection Maternelle et Infantile du Département propose à ces différents acteurs de la santé des actions ciblant différents publics.

Trois possibilités de contribution s'offrent aux professionnels de santé intéressés :

- > Les professionnels souhaitent mettre l'action en place eux-mêmes. Le service de PMI leur fournit la méthode et peut contribuer à la mobilisation de moyens.
- > Les professionnels souhaitent mettre en œuvre l'action conjointement avec le service de PMI. L'action est préparée et réalisée ensemble.
- > Les professionnels ne souhaitent pas ou ne peuvent pas s'investir eux-mêmes dans l'action mais la jugent utile pour leur territoire. Dans ce cas, le service de PMI peut réaliser l'action en concertation avec eux.

Quels sont les objectifs?

En première intention

- > Développer l'offre de service à la population d'un territoire en mettant en œuvre dans son cadre de soins habituel des actions de prévention, de repérage ou d'accompagnement relevant du champ d'action de la PMI
- > Faciliter la mise en place d'action de prévention au plus près des populations
- > Coordonner l'action du service de PMI avec celle des professionnels de ville

En seconde intention

- > Aider les professionnels des territoires dans la mise en œuvre d'actions collectives au sein de leurs structures
- > Lever les blocages liés à des défauts de communications entre acteurs de santé et de la petite enfance

Pour quels types d'actions?

La liste d'action ci-dessous est appelée à évoluer régulièrement.

Vous pouvez aussi faire part à la PMI des thèmes que vous voudriez voir développer

Actions de prévention dirigées vers le public

Ateliers massage – portage des bébés

Le massage du bébé est un acte simple qui peut être pratiqué par les parents.

Le massage favorise la relation entre le bébé et ses parents.

Il peut être pratiqué dès la naissance.

Le service de PMI propose d'organiser un atelier pour apprendre les bons gestes à effectuer et comment décrypter les réactions du bébé.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!





L'utilisation des écrans par les enfants n'est pas anodine!

Télévision, ordinateurs, téléphones portables, ... regarder tous ces écrans peut être nocif pour les enfants. Il est nécessaire d'en connaître les conséquences pour en limiter les risques.

La prévention nécessite **des messages cohérents de la part de tous** : parents, professionnels, éducateurs.

Le service de PMI propose une action de sensibilisation à l'usage des écrans par les enfants dirigée vers le public ou vers les professionnels de l'enfance et de la santé.

Cette action de sensibilisation porte sur les conséquences possibles d'une utilisation inappropriée des écrans sur le développement de l'enfant.

Elle présente les bonnes attitudes à adopter pour éviter l'exposition des enfants à ces risques.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Actions de prévention dirigées vers les professionnels

Sensibilisation à la problématique du bébé secoué



Un bébé peut être secoué quand la personne qui en a la charge perd, pendant quelques secondes, le contrôle de ses nerfs.

Les conséquences de cet acte peuvent être dramatiques pour le bébé.

La prévention du secouement des bébés est l'affaire de tous. Chacun doit être capable de discerner les parents ou les professionnels en difficultés avec un bébé de manière à trouver avec eux les solutions avant la survenue de cet acte aux conséquences souvent irréversibles.

Ainsi, le service de PMI propose une action de sensibilisation au syndrome du bébé secoué qui s'adresse à la fois au grand public (parents) qu'aux professionnels de la petite enfance ou professionnels de santé.

Elle présente les éléments déterminants et les conséquences du secouement, pour l'enfant lui-même mais aussi pour son entourage.

L'action propose des mesures simples à adopter pour prévenir la survenue de cet acte.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Atelier de lecture des carnets de vaccination pour assistantes maternelles, personnels de crèche



Le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 spécifie que les enfants nés après le 1er janvier 2018 doivent être à jour de leurs vaccinations obligatoires pour pouvoir être admis en établissement d'accueil de jeunes enfants ou accueillis par des assistantes maternelles.

Les vaccinations d'un enfant sont-elles à jour? Les personnels d'accueil concernés doivent être capables de le vérifier.

Les professionnels d'accueil de la petite enfance doivent être capables de déterminer si les vaccinations sont à jour **à la lecture des pages « vaccinations » du carnet de santé**.

Vérifier si ces vaccinations sont à jour peut être un exercice compliqué pour un professionnel non formé **Le service de PMI aide les professionnels à remplir cette obligation en leur permettant de s'exercer.**

Le service de PMI propose une action pour les aider à déterminer si les vaccinations d'un enfant sont à jour. Cet atelier de lecture de carnets de vaccination exerce à vérifier si les vaccinations sont conformes au calendrier de vaccination.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Connaitre les besoins fondamentaux des enfants



Un enfant se développe de manière optimale quand les conditions nécessaires à son développement sont réunies. Mais quelles sont ces conditions?

Le service de PMI propose une action pour aider les parents à connaître les besoins fondamentaux de leur enfant et pour leur transmettre les bons messages dans leur pratique.

Cette intervention permet de passer en revue **les besoins fondamentaux des enfants**, les conditions nécessaires pour y répondre et les conséquences en cas de non-respect.

Cette intervention vise à :

- > Aider les parents à repérer leurs difficultés parentales
- > Permettre aux parents de mieux comprendre les réactions de leurs enfants
- > Soutenir les parents pour les guider vers des postures plus pertinentes.

Mettre en œuvre des actions de prévention, c'est aussi être capable de **repérer précocement les publics à risque**. Cet outil permet aux professionnels d'anticiper des difficultés relationnelles entre parents et enfants et donc des troubles du comportement ou du développement ultérieurs de l'enfant.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Repérer les troubles de la parentalité



Il est nécessaire de **repérer précocement des difficultés parentales** pour pouvoir mettre en place des aides. Intervenir dès les premiers mois de la vie de l'enfant assure l'établissement d'un lien solide et stable entre les parents et l'enfant.

Le service de PMI propose une intervention pour aider à repérer les troubles dans l'établissement du lien entre les parents (et notamment la mère) et le nouveau-né.

Cet outil permet d'anticiper de futures difficultés relationnelles entre parents et enfants et donc sur d'éventuels troubles du comportement ou du développement de l'enfant.

Le service de PMI a établi **une grille permettant de détecter les troubles de la parentalité** chez les futurs parents ainsi que les pathologies du lien chez l'enfant entre 0 et 2 mois né à terme.

Un professionnel de la PMI (sage-femme, puéricultrice) rencontre les professionnels pour les informer sur cet outil, présenter son fonctionnement mais aussi indiquer la conduite à tenir lorsqu'une anomalie est constatée.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Repérer les troubles du développement



Il est nécessaire de repérer précocement les troubles du développement de l'enfant pour pouvoir en rechercher les causes et mettre en place au plus tôt des actions visant à les corriger.

Le service de PMI propose aux professionnels une intervention pour les aider à **repérer les troubles du développement des enfants entre 0 et 6 ans**

Le service de PMI utilise une grille permettant de détecter les troubles du développement chez l'enfant entre 0 et 6 ans.

Un professionnel de la PMI (médecin ou puéricultrice) rencontre les professionnels concernés pour les informer de son fonctionnement mais aussi sur la conduite à tenir lorsqu'une anomalie est constatée.

Mettre en œuvre des actions de prévention, c'est aussi être capable de repérer précocement les publics à risque. Cet outil aide à détecter les troubles du développement des enfants et donc à mettre en œuvre des actions de correction précoces.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Repérer les troubles du développement sexuel



La bonne connaissance du développement sexuel de l'enfant permet de **repérer des éventuels comportements anormaux** qui peuvent parfois indiquer de graves problèmes sous-jacents.

Le service de PMI propose aux professionnels une intervention pour les aider à repérer **des troubles du développement sexuel de l'enfant et de l'adolescent**.

Mettre en œuvre des actions de prévention, c'est aussi être capable de repérer précocement les publics à risque. Cet outil permet de repérer des éventuels troubles du développement de la sexualité de l'enfant ou de l'adolescent et de l'orienter vers des prises en charges adaptées.

Un médecin de PMI et/ou une sage-femme du CPEF présentent le développement normal de la sexualité de l'enfant et de l'adolescent et aident les professionnels concernés à repérer les troubles pouvant survenir.

Cette action est gratuite.

Prenez contact avec le professionnel PMI de votre secteur pour organiser cette action!

Actions de coordination avec les professionnels de santé:

- > Réunions de synthèse autour des situations complexes
- > Consultations de puéricultrices de PMI en MSP
 - Consultations conjointes ou coordonnées avec le médecin généraliste, la sage-femme libérale
 - Intérêt:
 - Sensibiliser les professionnels de ville aux spécificités de l'approche PMI
 - Renforcer la parole du professionnel de ville
 - Élargir le champ du repérage des situations à risque
 - Rendre plus précoce le dépistage des anomalies du développement
 - Consultations de la puéricultrice de PMI seule
 - Champ d'application: enfants de 0 à 6 ans repérés par les professionnels de ville ayant de possibles troubles du développement, de la relation, du comportement
 - Intérêt:
 - Offrir aux parents du territoire un temps de discussion sur les difficultés de prise en charge de leur enfant
 - Offrir aux professionnels de ville une évaluation plus précise dans un contexte difficile
 - Élargir le champ du repérage des situations à risque

LIENS UTILES

PMI



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55